



## Refus de passage du diagnostic par le locataire

-----  
Par falapro

Bonjour,  
Je suis propriétaire d'une maison que je loue et celui-ci doit faire l'objet d'une mise à jour de Diagnostic.

La société de diagnostic a essayé de prendre RV avec le locataire pour le diagnostic mais le locataire s'y refuse.  
De quel recours je dispose afin de faire ouvrir l'habitation à la visite-diagnostic?  
Je vous remercie de bien vouloir me répondre.

-----  
Par kang74

Bonjour

Laissez rentrer un diagnostiqueur n'est pas une obligation du locataire .  
Il ne s'agit pas de travaux qui ont aussi un cadre particulier à respecter pour obliger le locataire à mettre à disposition son domicile, il ne s'agit pas non plus de respecter le droit de faire visiter l'appartement comme stipulé dans le bail .

Par de là, mise à part une entente amiable, vous ne pouvez pas effectuer les diagnostics .

-----  
Par Isadore

Bonjour,

Pour quelles raisons avez-vous besoin de ce diagnostic ? Vous vendez occupé ?

-----  
Par falapro

Merci pour ces premières infos: Non nous ne sommes pas vendeur, simplement le diagnostic est à expiration, nous voulons simplement nous conformer à la législation,

-----  
Par kang74

Sauf erreur de ma part, il n'y a aucune obligation de refaire un diagnostic en cours de bail, sauf si le locataire se manifeste en ce sens .

Donc j'ai du mal à comprendre ...